

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2022

Sous la présidence de Mme Florence BERLO, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 15

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) - André GUYOLLOT (2^{ème} adjoint) – ARNOUX P.– ML SALLAT – O. LOISIL

Membres absents avec procuration : Jean-Jacques BRUCKER pour Olivier LOISIL
Elodie COUAILLER pour Marie-Line SALLAT
Lionel ROULLIER pour André GUYOLLOT

Membres absents sans procuration : A. RIVIERE – Y. LUMIERE – P. JOLY – F. GROSNOU – F. HOUZE – P. LAFAURY

Secrétaire de séance : M. ARNOUX Pierre

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux de l'école : choix des entreprises
- Coupe de bois à « La Cavalière »
- Questions diverses

Ouverture de séance : 19h00

1- Travaux de l'école : Choix des entreprises

Madame le Maire informe les membres du conseil de la procédure d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la rénovation thermique de l'école à Ouroux-en-Morvan.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mardi 03 mai 2022 a retenu selon les critères de jugements des offres énoncés les documents de consultation (50 % pour le prix des prestations, 30 % pour la valeur technique et 20 % pour les délais) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celle des entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise
1	Maçonnerie	2GMorvan
2	Plâtrerie-peinture	Contoux
3	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire	Evrard et Fils
4	Electricité	Evrard et Fils
5	Menuiseries	M.V.F.

Le Maire propose à l'assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les différents lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
Attribue chaque lot selon la décomposition suivante :

Lot	Désignation	Montant H.T.	Entreprise
1	Maçonnerie	20 317,00 €	2GMorvan
2	Plâtrerie-peinture	61 243,50 €	Contoux
3	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire	60 987,50 €	Evrard et Fils
4	Electricité	31 175,00 €	Evrard et Fils
5	Menuiseries	46 8701,00 €	M.V.F.

M. EVRARD Claude n'a pas pris part au vote

2- Coupe de bois à « La Cavalière »

Madame le Maire rappelle au conseil sa décision de vendre la parcelle BK 152 d'une superficie de 9ha 70a 80ca et l'informe alors que cette vente n'a pas pu aboutir.

Madame Le Maire propose au conseil de procéder à la coupe rase de la parcelle BH 386 d'une superficie de 1ha 18a 52ca, qui se trouve toujours à « la cavalière », juste en face.

Après avoir délibéré, le conseil,
A l'unanimité :

- Accepte la coupe rase des douglas se trouvant sur la parcelle BH 386 se situant à « la cavalière » d'une superficie de 1ha 18ca 52a,
- Autorise Madame le Maire à faire les demandes pour cette coupe,
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Clôture de séance : 20h00